

# CENSEUR,

## Journal de Lyon,

### POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 29.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	12 l. au-dessus de 0.	67 deg.	27 pou. 6 lig.		
Midi....	d. au-dessus	00 deg.	pon. lign.	Sud.	Pluic.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.	Age.	
0 h. m.	0 h. m. 27.	0 h. m.	Plaine lune.	20	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>m</sup>.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au n° 1<sup>r</sup>, et chez Destribes aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

### Lyon, 28 août 1839.

#### PREMIERS EFFETS DU DÉGRÈVEMENT DES SUCRES.

Toute mesure, qu'elle soit purement fiscale ou qu'elle touche à la fois à la politique et au fisc, lorsqu'elle n'est pas prise dans l'intérêt général, soulève des réclamations, excite des mécontentements. C'est surtout le propre des mauvaises ordonnances de ne satisfaire les uns qu'en lésant un grand nombre. Nous savons très-bien qu'on ne saurait rien faire pour le bien public sans porter atteinte à quelques intérêts personnels; aussi croyons-nous que nulle mesure importante ne doit être prise sans qu'il ait été prouvé qu'elle est conçue dans une pensée d'intérêt général. Devant cette preuve les réclamations particulières perdent beaucoup de leur force, les plaintes ont peu d'écho, et comme en définitive le bien-être de tous est préférable à celui de quelques-uns, une mesure utile à tous excite peu de murmures.

Le dégrèvement des sucres par ordonnance, mesure si grave et qui peut être si fatale, ne porte pas ce cachet d'utilité publique que pouvaient seules lui faire reconnaître les discussions des chambres. Aussi quel est son résultat le plus immédiat? celui de diviser en deux zones le nord et l'ouest de la France; d'en faire deux ennemis dont l'un se félicite, dont l'autre pousse des cris de désolation.

La presse de province a pris parti suivant la zone qu'elle habite, c'est-à-dire qu'elle s'est prononcée pour ou contre la mesure, suivant que les départements sont froissés ou favorisés par elle. Ainsi, le *Progrès du Pas-de-Calais*, le *Libéral*, le *Courrier*, l'*Echo du Nord*, annoncent la ruine de leur industrie, la perte d'une belle conquête tentée depuis si long-temps, et enfin réalisée par l'agriculture. La *Sentinelle picarde* accuse hautement le ministère de partialité en ce qu'il frappe l'industrie indigène, juste au moment où le trop-plein des colonies s'est écoulé, en vertu des ordonnances rendues par les deux gouverneurs de la Jamaïque et de la Guadeloupe; elle affirme qu'en présence de deux industries également souffrantes, on a soulagé, non pas celle qui souffrait le plus, mais celle qui a su faire croire à de plus grandes pertes.

Les journaux de l'Ouest au contraire célèbrent l'ordonnance comme une victoire; ils applaudissent à cette mesure, et si quelque regret se mêle à leur joie, il vient de ce que l'ordonnance n'a pas été rendue plus tôt. Dans quelques localités on se livre à des démonstrations non-seulement insolites, mais inconvenantes. On illumine les maisons, on les pavoise de pavillons tricolores, on se promène dans les rues avec des cannes à sucre surmontées de bouquets, et des betteraves couvertes de crêpes; on porte cette inscription comme un drapeau: *Mort à la betterave!* Ainsi donc, ce n'est plus pour des intérêts politiques, toujours si vivaces, que les hommes se divisent; les intérêts matériels deviennent un sujet de discorde; une nouvelle cause de perturbation est jetée dans la société. Ainsi, le peuple oublie que de tout ce qui est bon rien ne doit mourir, mais tout doit vivre pour la prospérité commune; il oublie que si quelquefois on peut mettre des bornes à certaines productions dans l'intérêt de tous, cet intérêt doit avoir été sérieusement pesé, discuté et jugé. Ainsi, le ministère a réussi à établir une ligne fatale de démarcation entre des départements; il en a fait plus que des rivaux

en industrie, il en fait des ennemis. Et pourtant tous les efforts d'un gouvernement doivent tendre à coordonner les intérêts soit politiques soit matériels, à les faire se heurter le moins possible dans leur marche commune vers le bien-être général.

Toutefois, la faute ne doit pas être rejetée tout entière sur le pouvoir exécutif, et la chambre aura sa part de reproches. C'était à elle qu'il appartenait de discuter la mesure, de la faire avec ce calme qui fait toujours présumer la justice. Elle a reculé devant un laborieux devoir, elle a pour ainsi dire sanctionné par son silence l'empêchement ministériel, elle a abaissé le pouvoir parlementaire devant le cabinet. Qu'arrivera-t-il maintenant? Les industries froissées réclameront, déféreront aux tribunaux l'ordonnance de dégrèvement comme illégale, et, après des jugements, après une année d'hésitations, de doutes, de faillites, la chambre se trouvera encore une fois saisie de la question qu'il faudra bien résoudre enfin d'une manière positive. Quelle que soit alors sa résolution, quelque juste qu'elle puisse être, on lui reprochera de ne l'avoir pas prise une année plus tôt, et d'avoir porté la perturbation dans les affaires.

Pour bien juger les faits, il faut remonter à leur source. Le privilège électoral jette dans la chambre des hommes qui ont des intérêts trop divers, trop nettement séparés, et qu'il est difficile de coordonner, de faire marcher ensemble. Fractionnée comme elle l'est, la représentation n'est pas celle du pays, mais celle de telle ou telle partie du pays. Ce qui en résulte aujourd'hui fera mieux que jamais sentir le besoin impérieux d'une réforme.

#### COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. DE VAUXONNE.

Audience du 26 août.

#### BLESSURES GRAVES FAITES A UN AGENT DE LA FORCE PUBLIQUE.

On se rappelle que dans les derniers jours du mois de juin le bruit se répandit dans notre ville qu'un agent de police avait été assassiné sur la place des Terreaux, à cinquante pas du poste de l'Hôtel-de-Ville; quelques journaux publièrent que cet homme était mort presque immédiatement de ses blessures; c'était une erreur, et cet agent recouvra la santé après quelques semaines de maladie. Les auteurs de ces violences comparurent aujourd'hui devant la justice. Voici les faits de cette cause tels qu'ils ressortent des dépositions des témoins et des interrogatoires des accusés.

Dans la nuit du dimanche 23 au lundi 24 juin dernier, les nommés Victor-Balthazar Sprickrenael, ouvrier en soie, âgé de 32 ans; Charles Corbay, commis négociant, âgé de 20 ans; Jean-André Lafont, ouvrier en soie, âgé de 23 ans, passaient dans la rue à une heure du matin. Leur marche était bruyante; Corbay surtout chantait très-fort. L'agent de police Mouilloud, qui faisait sa ronde dans le quartier, s'approcha d'eux et interpella Lafont qui s'introduisait dans une allée; au même instant les deux camarades de ce dernier parurent, une lutte s'engagea entre eux et l'agent de police.

L'agent Mouilloud, qui est un homme grand et vigoureux, parvint à se dégager, et jeta ses agresseurs à prendre la fuite, en se défendant avec la canne dont il était lui-même armé. Lafont était resté spectateur passif de cette lutte; néanmoins l'agent de police s'empara de lui. Lafont n'opposa aucune résistance, et l'agent de police se dirigea avec lui vers l'Hôtel-de-Ville. Il arriva ainsi sur la place des Terreaux; là il vit revenir sur lui les deux autres jeunes gens. Celui qui portait une

canne lui en asséna plusieurs coups d'une extrême violence; le second l'attaqua de son côté. Lafont, qui venait de se dégager de ses mains, lui portait des coups de poing. Le sieur Mouilloud fut renversé; pendant qu'il était à terre, il reçut les graves blessures qui ont mis sa vie en danger. Il eut pourtant la force de se relever; mais bientôt, affaibli par la douleur et la perte de son sang, il retomba en faisant entendre les cris à l'assassin! Les accusés s'enfuirent alors dans des directions différentes.

Quelques personnes, attirées par le bruit de cette scène, étaient arrivées près de l'agent; elles le transportèrent chez un pharmacien voisin qui lui donna les premiers soins; il fut porté ensuite à l'hôpital.

Corbay, en fuyant par la rue Saint-Pierre, rencontra une patrouille qui, le voyant courir dans un état d'agitation, voulut lui barrer le passage. Après avoir opposé une violente résistance et frappé de sa canne plusieurs surveillants dont se composait cette patrouille, Corbay fut arrêté; ses mains étaient ensanglantées, sur ses vêtements paraissaient des taches de sang. Quant à Sprickrenael et à Lafont, ils parvinrent à regagner leur domicile. Le lendemain ils furent arrêtés d'après les déclarations de Corbay; leur costume portait des traces non équivoques de la lutte à laquelle ils s'étaient livrés, ils avaient aussi les traces de quelques contusions.

Quant à l'agent de police Mouilloud, il était dans un état très-alarçant; il avait reçu de graves lésions à la tête et un grand nombre de contusions sur les épaules; sur les flancs, les seins et le côté gauche de la poitrine, les médecins constatèrent plusieurs plaies profondes qui ne pouvaient avoir été faites qu'à l'aide d'un instrument tranchant et piquant. Ce ne fut qu'au bout d'un mois qu'il commença à pouvoir se lever.

En présence des faits réunis par l'accusation, les prévenus ne peuvent pas nier complètement les violences exercées sur le sieur Mouilloud; Sprickrenael prétend seulement que c'est avec un tesson de bouteille et non pas avec un couteau qu'il a frappé l'agent de police. Corbay nie l'avoir frappé pendant qu'il était à terre, et Lafont soutient être resté spectateur inactif de la lutte.

La défense de Sprickrenael est présentée par M<sup>e</sup> Favre-Gilly, bâtonnier de l'ordre des avocats; celle de Corbay et de Lafont, par M<sup>e</sup> Vachon et Baudrier.

Lafont est acquitté; Sprickrenael et Corbay sont reconnus coupables, mais avec des circonstances atténuantes. Sprickrenael est condamné à deux ans de prison, Corbay à dix-huit mois. Lafont, qui est réfractaire, est emmené par les gendarmes malgré son acquittement.

L'agent de police Mouilloud, partie civile dans la cause, a obtenu 1,000 f. de dommages-intérêts.

#### Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur, Une place de professeur pour la mise en carte est aujourd'hui vacante à l'École des beaux-arts; beaucoup d'aspirants sont sur les rangs et s'agitent pour l'obtenir.

Nous ignorons sur qui se portera le choix de l'administration, mais le meilleur moyen de mettre sa responsabilité à l'abri, en agissant avec impartialité, ce serait de provoquer un concours ou une commission d'artistes jugerait du mérite des concurrents, et accorderait la place à celui qui l'aurait méritée.

Les chaires scientifiques s'obtiennent en concours, pourquoi les arts n'auraient-ils pas leur concours aussi?

Partout on parle de progrès, et c'est toujours avec hésitation, qu'on l'aborde, ou pour mieux dire on ne l'aborde que quand on y est amené par la force des choses. En donnant une chaire sans concours, il est difficile à un administrateur de se défendre de l'influence de solliciteurs souvent puissants, et quand il s'agit d'un emploi auquel le talent seul a droit, il faut choisir le plus capable. Celui-ci ne peut être distingué et jugé que par ses pairs; il faut donc une commission et un concours. L'autorité

#### LE DERNIER JOUR,

PAR J. REBOUL.

Un homme qui a déjà fait une apparition lumineuse sur l'horizon littéraire vient, par un second monument, d'ajouter à sa réputation et de fixer sa place parmi les sommités poétiques. Le vieux parler de M. Reboul et de son *Dernier Jour*. Si, à l'exemple de tant d'autres, il ne s'est pas annoncé long-temps d'avance par des poésies de salon, il n'en a pas moins conquis le titre de poète, dans toute l'étendue de sa gloire, par deux de ses ouvrages, ses *Essais* et son *Dernier Jour*, différents tous deux d'inspiration et de sujet. Après avoir chanté dans le premier la poésie du soleil, des étoiles, de la terre, des oiseaux et des passions de l'âme, il a pris tout-à-coup son vol dans le ciel, et le voilà qui, dans le second, nous trace le dernier jour. Ce n'est pas, comme Byron, un poète de l'orgueil humain, ni, comme Lamartine, un chanteur d'amour. Non, ce sont les paroles de l'Éternel qui font vibrer sa lyre; on dirait la voix de la colère de Dieu. Rarement il prie l'ange de son printemps de prêter à son pipitante un suave langage. La vie humaine, quoique toute d'intérêt, n'entrera que comme accessoire dans le sujet de son poème. Il ne nous chantera pas les fastes d'un prince; il nous semblable aux anciens prophètes qui n'appartenaient qu'à Dieu et qui cherchaient dans la solitude les inspirations de ce maître, M. Reboul se fait l'interprète de Dieu, le compère de l'ange qui doit présider à la destruction du monde. Il nous parle de notre siècle, car à peine y a-t-il dans son œuvre de pages passionnées de bonheur terrestre; il n'a rêvé ni l'ambition, ni l'ambition. L'oreille toujours tendue vers le bruit des pas qui viennent, il semble avoir sondé et embrassé la grande carrière de leur ruine; les yeux toujours levés au ciel, il semblerait avoir vu les milliers d'anges qui doivent y apparaître au dernier jour. Son esprit, s'élevant peu à peu vers les régions célestes, en a fait son domaine, et tout-à-coup inspiré par la parole de Dieu, le poète a pris sa lyre, et ses sons vibrent

toutes les phases, nous peindre toutes les scènes de ce drame sans modèle par où doit finir le genre humain. Appuyé d'un côté sur les paroles des prophètes, de l'autre sur les dogmes des saintes écritures, M. Reboul va lever ce voile qui cache notre lit mortuaire à tous, et nous donner tout le frisson, toute la terreur de ce dernier moment.

Il commence son premier chant par une invocation à l'ange des ruines, le suppliant de passer sans frapper son œuvre, et, se laissant aller à l'inspiration qui le domine, il nous trace de notre siècle un tableau admirable d'énergie et vrai sous bien des rapports; ainsi, quand il s'écrie :

Et tout languit, tout meurt, les dieux mêmes périssent,  
Les trônes sont à terre et les tribuns fléchissent,  
Et le peuple, en brisant le sceptre de ses rois,  
N'a pas vu pour cela mieux respecter ses droits,  
Et son bras, tout puissant contre qui le délire,  
Est frappé de faiblesse alors qu'il édifie.  
Accablé de mépris par ceux qu'il étaya,  
Il voit ressusciter tous ceux qu'il balaya,  
Et des grands imposteurs dont l'astuce le joue,  
Le char armorié le recouvre de boue;  
Des petits et des grands s'ouvre encor le duel:  
Le serviteur est traître et le maître cruel.  
Au sein de nos cités la faim s'enrêment  
Et force aux charités l'avarice opulente.  
La révolte d'hier, sanglante autorité,  
Réprime par la mort le nouveau révolté.  
La justice s'indigne et se voile la face;  
La selle et le siège ont échangé leur place;  
Le glaive de la loi, de peur de se tromper,  
Hésite sur le crime, et craint de le frapper;  
Devant le prévenu c'est le juge qui tremble,  
Tant l'injuste au bon droit fatalement ressemble!

on ne peut s'empêcher de reconnaître l'homme qui a deviné les plaies sociales, et qui en parle avec un tel dégoût qu'il ne veut plus se compter parmi ses frères, puisqu'il va jusqu'à nier un remède à ces maux, jusqu'à désespérer de l'avenir. Dans les derniers vers de cette même tirade :

Il est vrai qu'on nous dit que cet ébranlement,  
Loin d'être pour la mort, est pour l'enfantement;  
On nous trompe. Tout tombe et rien ne se relève;  
Le cèdre social est vide de sa sève;  
La branche sous la main casse au lieu de ployer,  
Et brûle sans fumée aux flammes du foyer,  
Tant du vent du trépas le funèbre passage  
A desséché la vie et flétri son feuillage!

le poète de Nîmes nous permettra de ne voir que l'élan de l'inspiration première, et non la juste appréciation de notre époque. Nous nous ferons un moment l'interprète de notre siècle, et nous répondrons à M. Reboul que nous ne nions pas le passé, que nous ne méprisons pas ce père qui a signalé sa marche jusqu'à nous par une lutte continuelle contre le despotisme; et qui, dans le délire de son dernier combat, a crié au milieu du sang: « La mort ou la liberté! » Nous craignons qu'un tel mépris de ses généreux efforts n'attirât sur nous l'oubli de nos fils. C'est le passé qui nous a faits ce que nous sommes, et nous sommes la transition de l'avenir. Ce n'est donc pas être mort que de n'avoir plus de guerres civiles, plus de fanatisme, plus de représailles entre les grands et les petits. Si nos tribuns reculent, la presse aux mille voix est là qui leur crie: « En avant! » Et si nous semblons nous croiser les bras, c'est que l'œuvre brillante de l'avenir qui se lève sur nous nous séduit au point qu'éblouis par la lumière, nous craignons de nous tromper, en prenant une route avec trop de précipitation. Le fleuve révolutionnaire mouille encore nos pieds, et beaucoup hésitent encore par la crainte; mais il a déposé sur la terre le germe du progrès; et si une légère confusion se fait encore remarquer dans nos doctrines et dans nos principes, c'est l'effet inévitable de l'horizon qui brille sur nous. Mais l'ordre reviendra peu à peu. Ce chaos où nous avons jetés notre bouleversement social commence à se débrouiller. Bien des hommes d'élite l'ont pénétré de leurs regards, et en décrivant sa forme nous ont annoncé qu'il enfanterait de grandes choses. Les générations reprendront le bâton de pèlerin que Dieu leur a donné au commencement du monde, et marcheront à grands pas dans la civilisation.

Après avoir, avant Dieu, lancé son anathème sur la terre et

semble doublement intéressée à ce que les concurrents puissent produire leur capacité au grand jour, car, outre l'avantage qui en résultera pour l'art, elle évitera une foule de récriminations qui ne manqueraient pas d'avoir lieu si elle assumait sur elle la responsabilité du choix d'un professeur de mise en carte. Agréés, etc. AUGUSTE M.

L'un de nos peintres les plus distingués, M. Guélin, est sur le point de s'embarquer à Marseille pour l'Orient; il va prendre quelques vues du Bosphore et de Constantinople; on croit même que l'un de ses ouvrages pourra être livré au public à la prochaine exposition.

(Correspondance particulière du Censeur.)

COUR D'ASSISES DE L'AIN.

AFFAIRE PEYTEL.

Présidence de M. Durieu, conseiller.

Audience du 27 août.

A sa sortie de prison, Peytel est poursuivi de nouveau par les cris du public; il arrive à la salle d'audience à neuf heures et vingt-cinq minutes.

Avant de procéder à l'audition des témoins, M. le procureur du roi demande à l'accusé s'il n'a pas fait un voyage en Allemagne avant 1830.

Peytel répond qu'oui.

M. Carrelan, maître des requêtes, est entendu en vertu du pouvoir discrétionnaire, pour donner des renseignements sur le voyage d'Allemagne et la moralité de Peytel; il n'en donne aucun; il parle d'une lettre qui lui a été confiée par M. Broussais.

M. Dufour produit les deux lettres qui lui ont été écrites par Peytel et le projet de réponse qui sont joints aux pièces de l'instruction.

On procède à l'audition des témoins de Rossillon.

M. le président: Vos noms, prénoms et profession. — R. Desportes (Pierre), postillon.

D. Vous rappelez-vous l'arrivée de Peytel à Rossillon? — R. Peytel est arrivé à Rossillon à huit heures et demie; il a demandé de l'avoine pour ses chevaux. J'ai causé avec le domestique qui n'était point préoccupé. L'accusé m'a demandé une couverture; Louis Rey s'est aidé à couvrir les effets du chariot. Le domestique offrait de placer sa couverture sur les effets, Peytel lui a dit: « Il pleut, mon bon ami, garde-la pour toi. » Je n'ai pas entendu le domestique dire que le temps était beau. Peytel, répondant à sa femme dont je n'ai point entendu la question, lui dit: « Ma bonne amie, sois tranquille, nous arriverons dans une heure et demie. » Peytel est parti à neuf heures; il commençait à pleuvoir. Sur l'observation que je fis qu'il oubliait de payer, il me prévint qu'il paierait l'avoine à Desportes, à Belley.

Collette Carrel, domestique chez Desportes, dépose:

Je demeurais chez M. Desportes lorsque Peytel s'y est arrêté. Je connaissais Mme Peytel pour l'avoir vue chez M. de Montrichard; elle était dans sa voiture. J'ai causé avec elle et lui ai demandé des nouvelles de sa mère et de sa sœur. Madame, à l'instant du départ, dit qu'elle n'était pas à l'aise, qu'il faisait bien mauvais temps; à quoi son mari dit: « Sois tranquille, nous arriverons bientôt, dans une heure et demie. » C'est M. Peytel qui a demandé une couverture; c'est lui qui l'a arrangée avec moi sur le chariot. Je n'ai pas vu autre chose, parce qu'il faisait bien de l'orage, et je suis rentrée.

Un juré demande s'il y avait déjà une couverture sur la voiture.

Le témoin répond qu'il ne l'a pas remarqué.

Thennet (Joseph), maréchal-ferrant, demeure sur la route, à un demi-quart d'heure du pont d'Anders; il dépose:

Peytel est arrivé à ma porte à dix heures du soir; il frappait à coups redoublés en criant: Au secours! Ma femme me dit de me lever; je ne voulais pas, lorsque j'entendis Peytel s'écrier: « Je suis le successeur de M. Cerdon; au secours! mon domestique a voulu m'assassiner pour voler 10,000 f. qui étaient dans ma voiture; il a tué ma femme, et je l'ai tué. » Nous sommes montés, mon fils et moi, dans la voiture; nous sommes allés au pont d'Anders où nous avons trouvé Mme Peytel. J'ai sauté avec mon fils de la voiture, lorsque Peytel me dit: « Voilà ma femme. » L'accusé ne s'est point approché; le cadavre était là gisant, la face et la bouche tournées contre terre. Nous n'avions pas de lanterne; il pleuvait un peu, mais la lune brillait: on y voyait. Mon premier soin a été de m'assurer de l'existence de Mme Peytel.

Peytel nous avait dit en frappant chez moi que sa femme était morte, que son domestique l'avait assassinée. Peytel nous dit de placer sa femme dans la voiture et d'aller chercher les médecins et la justice; il n'a point quitté la route et tenait la bride de son cheval. Nous n'avons pris aucune précaution en relevant

Mme Peytel; nous l'avons placée de manière à ce qu'elle ne tombât point. Peytel ne nous engagea point à la couvrir, et nous n'y songeâmes point, parce qu'elle était morte. Nous prîmes la route de Belley, nous rencontrâmes le cadavre du domestique; en le voyant, Peytel s'écria: « Voilà le brigand qui a assassiné ma femme! Il mériterait que je lui fisse passer la voiture sur le corps. » Il a dit à mon fils de descendre pour ramasser son fouet ou un fouet qui se trouvait près du cadavre, et que je n'avais point vu. Dans notre trajet, Peytel ne regarda point sa femme, ne la toucha point, ne s'inquiéta point d'elle; il disait seulement: « Ma pauvre femme!... »

Un juré demande comment le témoin était placé dans la voiture, et qu'elle était la place de Peytel. — R. J'étais dans l'intérieur de la voiture, le cadavre était à mes côtés, Peytel et mon fils étaient sur le siège. Lorsque nous sommes arrivés à Belley, nous nous sommes arrêtés devant chez M. Jordan et devant chez M. Martel; Peytel a sonné à la porte de M. Martel, et moi je suis allé chez M. Sivoz, sur la prière de Peytel, qui disait: « Allez chercher tous les médecins de Belley. »

Lorsque nous avons relevé le cadavre de Mme Peytel, ses vêtements étaient mouillés, mais je n'ai point aperçu de sang ni dans la voiture ni à côté. Mme Peytel était encore chaude et bien chaude. Lorsque nous sommes arrivés près d'elle, nous avons passé à gauche de la route, du côté du cadavre. Peytel était obligé de tenir la bride de son cheval; mon fils m'a aidé à relever le cadavre, je n'aurais pu le relever seul.

Joseph Thennet, maréchal au pont d'Anders, dépose de même que son père. Peytel, à la vue du cadavre, a dit: « Je savais bien que le misérable avait un pistolet dans sa malle; il voulait me voler; ma femme s'était aperçue de vols qu'il avait commis. » Arrivé à Belley, Peytel frappa à la porte de M. Jordan, président; il enleva la capote de sa femme, lui prit la main, et l'embrassa à la figure et aux mains, en lui disant: « Ma pauvre femme!... »

Il ajoute que Peytel lui avait dit, en lui montrant sa femme: « La voilà, je l'ai déjà tirée de l'eau. » Le cheval prit alors le galop et je cherchai à l'arrêter; Peytel était au milieu de la route, je ne l'ai point aperçu s'approcher de sa femme. Il nous dit de vite la placer dans la voiture; il tenait alors la bride de son cheval, le fouet était à huit pas du cadavre du domestique. J'ai vu Peytel en prison, parce que je croyais avoir droit à une récompense; il me dit que dans sa position il ne pouvait rien me donner.

Jean-Antoine Martel, médecin à Belley: Dans la soirée du 1er novembre, entre onze heures et minuit, j'entendis ces cris: « Au secours! ma femme a été assassinée! » Je descendis et examinai Mme Peytel, je la trouvai froide, sans pouls, inanimée. L'accusé réclamait des secours, je lui dis que c'était inutile, que sa femme était morte. Lorsque je vis Mme Peytel, elle était penchée, ses jambes étaient découvertes jusqu'aux genoux. Peytel continua à réclamer les soins des médecins. Peytel me raconta comment la scène d'Anders avait eu lieu; il me dit qu'il s'était précipité de sa voiture armé d'un marteau; il ne me dit point qu'il eût tiré aucun coup de pistolet.

M. Jordan, président du tribunal de Belley: Entre onze heures et minuit, j'entendis frapper à ma porte; je reconnus la voix de Peytel. Je descendis avec de la lumière, et je vis Mme Peytel dans sa voiture; elle était renversée sans précautions, les jambes découvertes, et bientôt j'acquis la triste conviction que les soins réclamés par Peytel étaient inutiles. Malgré les déclarations de M. Martel, mon beau-frère, l'accusé continuait à appeler les médecins; je l'engageai à faire transporter Mme Peytel dans sa maison, dans son lit, afin qu'on la réchauffât. Lorsque j'arrivai chez Peytel, je fus étonné de trouver encore Mme Peytel dans la voiture. Je fis prévenir le lieutenant de gendarmerie. Il arriva bientôt, et après quelques explications demandées à Peytel, comme par un instinct de gendarmerie, le lieutenant mit la main sur l'épaule de Peytel et voulait l'arrêter. Alors Peytel se jeta dans mes bras en me suppliant de le prendre sous ma protection. Je me laissai toucher, et j'ajournai l'arrestation. Pendant que nous faisons des perquisitions, Peytel s'absenta et revint quelques minutes après; sa figure était plus calme, et, s'adressant à M. Volf, il lui dit: « Vous voulez m'arrêter tout-à-l'heure? eh bien! arrêtez-moi maintenant, je vous suivrai quand vous voudrez en prison! » Je demandai à Peytel des explications sur l'événement; elles me parurent très-extraordinaires. Il entra dans les plus minutieux détails sur les circonstances qui avaient précédé l'événement, depuis son départ de Mâcon jusqu'au pont d'Anders; ce qui m'étonna, parce qu'il me semblait qu'il devait avoir d'autres préoccupations en ce moment. Alors s'éveilla en moi la pensée que Peytel n'était peut-être plus seulement un homme profondément malheureux, ainsi que je l'avais cru d'abord. Je fis aussitôt avertir la gendarmerie, afin que tous ses mouvements fussent surveillés, et j'abandonnai aux autres magistrats le soin d'instruire.

Volf, ancien lieutenant de gendarmerie retraité, à Belley:

toire. C'est une mère qui ne veut pas le quitter sans son fils; l'amour maternel triomphe, Dieu a écouté les prières de la mère. Mais en peuplant son enfer de toutes les bêtes les plus immondes de notre globe, le poète a, suivant nous, trop pris à la lettre les paroles de l'Écriture. Le discours que Lucifer tient à ses damnés nous a paru bien moins énergique que celui de Milton à ses cohortes infernales. L'orgueil de ce chef de rebelles n'est pas assez grand, et manque de poésie. Il est trop soumis, et le libre arbitre qu'il reconnaît témoigne de l'orthodoxie de M. Reboul. Cependant, dans un moment de rage, il exhale quelques plaintes assez énergiques:

Haine à qui nous créa! — Souffrir! toujours souffrir!

Au désir du bonheur, ne pouvant pas mourir!  
— Pénitents sans espoir et martyrs sans mérites,  
Donner, toujours donner, et jamais n'être quittes!  
Après de longs tourments, de longs tourments encor!  
A chaque instant mourir sans recevoir la mort!  
— Tourner une trompeuse et cruelle agonie  
Sur tous les points vengeurs d'une sphère infinie!  
— Jadis, il m'en souvient, affliction d'esprit,  
Le temps l'assoupissait... l'éternité l'agrit!  
Ah! je voudrais en vain mettre mon sort en doute,  
L'horloge suspendue à cette affreuse voûte  
Marque de son aiguille, à l'œil épouvanté,  
L'heure de la douleur et de l'éternité!

Quoiqu'un poème, et surtout celui de M. Reboul, ne soit pas une œuvre de satire politique, il est rare que l'esprit du poète ne soit pas préoccupé par moments de l'état de son pays, et n'y fasse quelque allusion. Ainsi, quand il fait défiler les réprouvés de l'enfer, il ne peut s'empêcher de marquer du sceau de la damnation ces hommes que l'ambition dévore:

Hypocrites tuteurs des intérêts communs!

A mesure qu'on approche du dernier jour, le drame devient plus palpitant. Il y a de belles douleurs, lorsque l'ange qui avait veillé sur notre globe est obligé de lui dire adieu. Il ne peut retenir des larmes en se séparant de ce monde dont il a partagé l'existence, et que Jehovah condamne à périr. Il déverse sur lui

Dans la nuit du 1er au 2 novembre, je fus réveillé par du bruit, je trouvai M. le président qui me raconta qu'un assassinat venait de se commettre. Nous nous dirigeâmes ensemble chez M. de Villeneuve; nous y trouvâmes Peytel qui nous raconta qu'il venait de Mâcon, qu'à la montée de la Darde il avait entendu un coup de feu; qu'il s'était précipité de sa voiture, armé d'un marteau; qu'il avait assommé son domestique, et qu'il était revenu près de sa voiture, avait cherché sa femme, l'avait rencontrée dans un pré marécageux près du pont d'Anders, l'avait rencontrée portée sur la route, était allé chercher du secours, et ne s'était pas aperçu qu'elle eût été blessée. Je voulais l'arrêter immédiatement, parce que son récit était incroyable, et que je soupçonnais un crime; sur les observations qui me furent faites, je ne procédai point à cette arrestation. J'allai ensuite avec mes gendarmes pour vérifier l'état des lieux.

Le témoin entre dans des détails très-circonstanciés sur la position du cadavre du domestique, sur les objets qui l'entouraient, sur les marches et contremarches de la maison Thennet. Il revint à Belley où il examina la voiture de Peytel et Mme Peytel. Peytel, qui se trouvait dans la remise, me dit, ajoute-t-il, qu'il tira un coup de pistolet de sa voiture, me dit, ajoute-t-il, de son côté à bas de la voiture. On me fit remarquer que les blessures de Mme Peytel; elle avait les cils et les sourcils brûlés. M. le juge d'instruction me dit qu'il y avait un cheveu sur le canon du pistolet trouvé sous l'un des coussins de la voiture; mais je n'avais pas mes lunettes, je n'ai pu le voir. Je pense que le cadavre du domestique était tombé à la suite des coups et n'avait point été placé là après sa mort.

Arnaud, propriétaire de la maison occupée par la gendarmerie, a accompagné Volf dans la reconnaissance des lieux. Le cadavre était placé la face contre terre, la tête du côté de Belley, les pieds du côté du pont d'Anders; la couverture était à six pouces à droite, le pistolet à la même distance.

Nous rencontrâmes, dit-il, la justice et les Thennet, qui venaient explorer les lieux.

Il confirme les détails donnés par le précédent témoin.

Après l'audition de ce témoin, M. le président fait passer sous les yeux des jurés le plan des lieux.

Buffet, gendarme, a accompagné Volf et Arnaud sur la route de Belley. Il raconte les mêmes détails.

C'est moi, dit-il, qui ai arrêté Peytel; on lui permit de prendre des papiers dont il disait avoir besoin. On devait l'arrêter à midi, le 2 novembre; il ne le fut qu'à trois heures. Nous le gardions à vue.

Berrod, gendarme, a accompagné Volf. Il confirme les précédentes dépositions.

Girod, gendarme à Belley, a accompagné Volf et les autres gendarmes. Il donne les mêmes détails; il a arrêté Peytel. Celui-ci demanda à M. Cerdon s'il avait écrit pour avoir des lettres de M. Montrichard. Sa chambre ressemblait à un arsenal; on y trouvait des poignards, des pistolets, etc.

François Dupont, perruquier à Belley: J'ai entendu Peytel raconter l'événement du pont d'Anders. Il disait que sa femme s'était élançée de la voiture; mais il ne dit point qu'il avait tiré un coup de pistolet. Peytel avait l'air égaré.

Dellart, garde-général à Belley: J'habitais la même maison que Peytel. Dans la nuit du 1er au 2 novembre, entre onze heures et minuit, j'entendis frapper violemment à la porte de la maison.

Je dis à ma femme que c'était M. Peytel qui arrivait, que c'était assez son habitude de revenir le soir. On sonnait, et j'entendis qu'on disait que Mme Peytel était morte; je vis deux hommes qui apportaient Mme Peytel; son mari la suivait, il était dans une espèce d'exaltation très-grande. « Mon domestique a assassiné ma femme, disait-il; appelez vite M. Borroz, médecin de mes amis! » Je jugeai inutile de faire venir le médecin, parce que la femme était morte, je fis semblant d'aller le chercher; en me revoyant, il cria de nouveau: M. Borroz! J'allai le chercher; nous vîmes ensemble. M. Peytel se jeta sur sa femme étendue sur son lit, l'embrassa, et dit: « Ma pauvre femme! soignez-la, elle n'est point morte; accouchez-la, elle est enceinte. » M. Borroz dit: « Il n'y a rien à faire, elle est morte. »

M. Guyonnet, substitut du procureur du roi, ne tarda pas à arriver. A sa vue, Peytel continua à donner les signes de la plus grande agitation et de la plus grande douleur. Dans son désordre, Peytel portait souvent les mains dans ses poches, et cela attira mon attention. J'ai laissé Peytel seul dans le salon; il désirait changer de vêtements. Au bout de trois minutes, je revins avec M. Borroz; Peytel ne s'y trouvait plus, il rentra par la porte de l'alcove communiquant avec la chambre du domestique. La porte était ouverte, Peytel n'avait point de lumière et n'avait point changé de vêtements. Je l'ai vu plusieurs fois dans la nuit; il s'était couché, et son agitation avait diminué.

Jean-Baptiste Olivier, tanneur-corroyeur: J'ai entendu le ré-

un dernier coup d'œil empreint d'une immense tristesse, et les vers qui suivent:

La terre est sous nos pieds, etc., etc., etc.  
sont bien dignes de la douleur d'un être immortel. Puis arrive l'ange des vengeances célestes; une lyre de fer à la main, il lance sur la Babylone moderne les malédictions de Jehovah. Dans leurs lamentations sur une ville vouée au malheur, les anciens prophètes n'avaient pas plus de deuil, et dans leur colère plus d'exécration.

Enfin le dixième et dernier jour a lui. Les morts ressuscités remplissent la vallée de Josaphat; c'est le dernier théâtre où la race humaine peut encore se contempler. Les cieux s'ouvrent, et le Christ apparaît sur cet océan de têtes. Il prononce un jugement sans appel, dernier soupir des mondes, et les uns béatifieront leur sort, et les autres le maudissent.

Et l'immensité n'est plus que vide et silence.

La mort ne trouvant plus d'aliment est forcée de se tuer:

Tel l'insecte hideux, hôte de l'ombre humide,

Quand un cercle de feu le retient en prison,

Se pique de son dard et meurt de son poison.

Le poète semble avoir tout vu. Les images sont grandes, sublimes; le dévouement est la ruine de tout. On croit assister à ces assises de l'univers, et l'on se hâte de redescendre vers la terre et de se toucher le front, tout tremblant d'avoir entrevu l'immense pouvoir de la divinité.

Le Dernier Jour est un poème plein de hautes inspirations religieuses, d'un style biblique capable de remuer les âmes vraiment croyantes; c'est un fleuve majestueux, enflé de tout le grandiose des prophètes. Mais je doute que cette œuvre ait toute l'influence à laquelle M. Reboul aspire par les doctrines de son verbe. Notre esprit religieux, tout en se dégageant de ces images terribles des peines de l'autre vie, seuls liens qui aient pu retenir le moyen-âge dans les bornes de l'humanité, tend à un spiritualisme plus rationnel, plus étendu, plus digne de la puissance du Très-Haut.

Dans son épilogue, M. Reboul lui-même semble avoir la conscience de cette réaction religieuse, lente, il est vrai, mais pleine de garanties de durée.

ALEXANDRE CURTON.

l'avoir condamnée, l'esprit du poète traverse les régions du vide, et un ange, cicérone de l'immensité, lui fait voir les spectres des villes antiques. La France lui apparaît aussi à l'état de mort; elle lui raconte la désolation de ses derniers moments, et semble attribuer sa fin précoce aux progrès de ses lumières:

Je voulais savourer le fruit d'une science,  
Mystérieux objet d'une sainte défense,  
Et le bien et le mal à moi vinrent s'offrir,  
Mais l'un dans mon passé, l'autre en mon avenir;

Je comptais des Français, mais je n'eus plus de France!

Le poète nous paraît toujours préoccupé de l'idée que les progrès réduiront la France au sort des anciens empires. Il se rappelle bien que toutes les grandes villes de l'Asie, de l'Egypte, après avoir porté le luxe de leurs arts jusqu'à la plus grande magnificence humaine, se sont livrées, dans leur mollesse, à tous les excès de la débauche et de l'orgie, et sont tombées, flétries, usées par la corruption; mais il oublie qu'elles n'avaient pas, comme nous, la morale du Christ, ce foyer de spiritualisme où viennent se retremper les nations au moment de leur décrépitude.

Impuissant à consoler la misère de sa patrie, le poète lui dit adieu, et monte, monte jusqu'au ciel. Après sa description toute biblique, il nous répète le chant des élus, et dans celui d'un roi nous n'avons pu méconnaître une allusion.

Bientôt, et l'idée en est belle, les anges qui président aux destinées des peuples quittent leurs globes, et viennent supplier Jehovah de suspendre la destruction des mondes. M. Reboul croit à leur pluralité, quand il s'écrie:

La terreur a saisi leurs pâles habitants.

La sentence que Dieu prononce est générale:

« Il en doit être ainsi!... »

Après nous avoir préparés ainsi au dernier jugement, il nous parle des lieux d'expiation: d'abord des limbes des enfants morts sans baptême, où leur vie n'est ni bonheur ni malheur; puis du purgatoire, flots innombrables d'âmes que la marée de la purification semble peu à peu approcher du trône de Dieu, et enfin de l'enfer, dont il nous trace un sinistre tableau. C'est un charmant épisode que celui qui suit la description du purga-



amené une grande circulation de monnaies turques. Le gouvernement a semblé d'abord encourager cette circulation; mais Boghoz-Bey vient de réduire tout-à-coup de 40 p. 0/0 la valeur des monnaies d'argent; celles d'or, qui étaient reçues pour 20 piastres égyptiennes, ne peuvent plus être prises que pour 17 piastres et demie.

Cette réduction est prononcée en vertu d'un ancien décret, rendu pendant la guerre, dans un but politique et auquel personne ne songeait plus. On craint maintenant que le pacha ne fasse racheter ces monnaies sous main et ne les donne ensuite aux marins et soldats turcs pour la valeur qu'elles auraient à Constantinople.

Les dernières nouvelles de Syrie annoncent qu'Hafiz-Pacha était à Malatia avec 10,000 hommes d'infanterie et 8,000 chevaux. On ajoute qu'il se montre disposé à se joindre à Ibrahim pour renverser Khosrew-Pacha, pourvu que d'autres gouverneurs de province veuillent prendre la même résolution.

On prétend que la récolte des céréales sera très-abondante cette année; partout la crue du Nil se présente mal, mais on espère que les vents du nord la rendront bientôt plus forte. En attendant, 30,000 ardebs de blé ont été vendus à 50 piastres l'ardeb, soit 2 talaris 1/2 pour l'exportation. Les orges ne valent que 18 p. l'ardeb à la campagne, et on dit que le gouvernement les vendra à 22 p. pour l'exportation. (Gazette du Midi.)

On lit dans la Gazette d'Augsbourg du 22 la lettre suivante, datée de Londres du 7 août et précédée du signe diplomatique de deux croix:

« Par suite de la nouvelle reçue que Méhémet-Ali, malgré sa promesse de rendre la flotte turque, la retenait sous le prétexte de hâter ainsi les négociations avec la Porte, un conseil du cabinet a eu lieu et les membres ont résolu d'envoyer à l'amiral Stopford l'ordre de sommer Méhémet-Ali de rendre la flotte turque sans retard, sinon de bloquer la côte égyptienne, et dans le cas où cette mesure ne réussirait pas, de s'approcher, s'il est

possible, avec tous les vaisseaux de guerre qui sont sous ses ordres, du port d'Alexandrie, d'y pénétrer et d'arracher par la force l'escadre turque des mains égyptiennes. Un messenger d'état est parti avec cet ordre pour Constantinople. »

ANGLETERRE. — Une réunion de chartistes a eu lieu à Dublin le 20 août. La salle où ils étaient s'est trouvée remplie par une majorité anti-chartiste. Un de leurs adversaires a réussi à occuper un des fauteuils du bureau. Il y a eu quelques tumultes; les délégués chartistes n'ont pu s'expliquer, la force armée est intervenue et l'assemblée s'est séparée.

— Le Times publie une protestation contre la troisième lecture du bill relatif à la suppression du commerce des esclaves en Portugal, elle est signée Wellington, Harwerden, Beverley, Glengall, Rederdale, Fitzgerald, Ormonda, Canterbury.

— On écrit de Liverpool au Standard: « Les autorités de Manchester ont lancé des mandats d'accusation contre quelques chartistes. Ces mandats ont été déferés aujourd'hui 22 au grand jury. Au nombre des personnes contre lesquelles sont portées les accusations se trouvent Feargus-O'Connor et B. O'Brien. Aussitôt que le grand jury aura régularisé les mandats, il sera donné des ordres pour procéder à ces arrestations. »

— Dans l'avant-dernière séance des communes, M. Hume a présenté une pétition d'un membre du sénat de l'université de Cambridge qui demande que des réparations soient faites à la maison de Newton qui s'écroulerait, suivant le pétitionnaire, au bout de quelques années, si le parlement n'en assurait la conservation.

— Un journal de Dublin annonce que 2,500 mendians qui avaient été admis dans l'hospice de cette ville ont été renvoyés, faute de fonds pour les entretenir.

— Le 17 août, la reine prorogera le parlement. Des places seront réservées aux paires qui devront paraître en costume.

ESPAGNE. — On écrit de la Navarre que, le 19, Elio, avec les 2<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> bataillons de Navarre, s'est dirigé de San-testeban sur Estella.

Le même jour, deux escadrons de cavalerie de Navarre, le 3<sup>e</sup> bataillon de Navarre, et trois pièces d'artillerie ont quitté la vallée d'Ulzama pour la même destination.

Quatre compagnies du 2<sup>e</sup> bataillon de Guipuzcoa sont restées à Elisondo.

Don Carlos, qui s'était rendu à Tolosa, l'a quittée le 18 et s'est dirigé sur Bergara avec sa cour et Villaréal.

Plusieurs arrestations ont eu lieu à Tolosa, par ordre de Maroto. Parmi les victimes se trouvent des chefs militaires et des habitants.

Les carlistes soulevés occupaient Vera le 19, ils y attendaient la résolution de don Carlos qui devait leur être transmise par deux officiers rebelles et deux officiers d'Elio qui à cet effet s'étaient rendus auprès du prétendant.

Le général Léon avec sa colonne a quitté Pampelune le 17 et s'est dirigé sur Puenta-la-Reyna, pour attaquer les forts de la Solana et peut-être Estella.

D'après les ordres d'Espartero, une grande quantité de familles qui ont leurs enfants dans les rangs carlistes ont été exilées de Pampelune; elles se sont rendues sur des points occupés par les carlistes. Le même ordre a été exécuté dans divers villages de la Navarre.

GYMNASE-LYONNAIS.

Mercredi 28 août 1839. — 1<sup>o</sup> MAURICE, vaud. — 2<sup>o</sup> LE PACTE DE FAMINE, drame. — Six heures 1/2.

CIRQUE DES BROTEAUX.

Jeu di 29 août 1839. — 1<sup>o</sup> Exercices d'équitation. — 2<sup>o</sup> L'EMPEREUR, événements historiques en cinq actes et quinze tableaux. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,  
QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

DE L'IRRITATION ET DE LA FOLIE, ouvrage dans lequel les rapports du physique et du moral sont établis sur les bases de la médecine physiologique, par feu F. J. V. Broussais, membre de l'Institut de France, commandeur de la Légion-d'Honneur; 2<sup>e</sup> édition considérablement augmentée par l'auteur; publiée par son fils Casimir Broussais. — 2 forts vol. in-8°. — Paris et Lyon, 1839. — Prix: 15 f.

FLORE FRANÇAISE destinée aux Herborisations, ou Description des plantes croissant naturellement en France ou cultivées pour l'usage des animaux, avec l'analyse des genres et leur tableau d'après le système de Linné, ornée de 4 atlas et de planches, par A. Mutel, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien élève de l'École polytechnique. — 5 vol. in-48. — Paris et Lyon, 1838. — Prix: 34 fr.

TRAITÉ DE PHYSIOLOGIE comparée de l'homme et des animaux, par Ant. Dugès, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, membre et correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris. — 3 vol. in-8°, avec planches et le portrait de l'auteur. — Paris et Lyon, 1839. — Prix: 24 f.

NOUVEAU MANUEL DES POIDS ET MESURES, des Monnaies, du Calcul décimal et de la Vérification; nouvelle édition entièrement refondue et mise en rapport avec l'état actuel de la législation et de la jurisprudence, par M. Tarbé, officier de la Légion-d'Honneur, avocat à la cour de cassation. — 1 fort vol. in-18, avec le tableau. — Paris et Lyon, 1839. — Prix: 3 f. 75 c.; le tableau en particulier, 75 c. (328)

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M<sup>o</sup> RÉJAUNIER, AVOUÉ, RUE CLERMONT, n° 5.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du trente-un août mil huit cent trente-neuf.

Des immeubles Camel, consistant en quatre masses de terrain sises presqu'île Perrache, sur l'une desquelles est une maison quai d'Occident.

(Voir le détail en la feuille du 18 de ce mois.)

(1515) Le samedi trente-un août mil huit cent trente-neuf, à neuf heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets saisis, consistant en bureau, garde-robe, armoire en noyer, horloge à sonnerie, chaises, etc.

Et le même jour, à une heure de relevée, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera aussi procédé à la vente aux enchères et au comptant de cinq beaux chevaux âgés de six et sept ans, d'une charrette et de trois tombereaux.

POUZON, huissier.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1569) Le lundi deux septembre prochain, à cinq heures du soir, il sera procédé, par le ministère et en l'étude de M<sup>o</sup> Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 22, à la vente aux enchères publiques d'un fonds de boulangerie dépendant de l'actif de la faillite du sieur Jean Guignod, ci-devant boulanger à Lyon, rue d'Amboise, n° 12.

S'adresser, pour les renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges de la vente, soit audit M<sup>o</sup> Tavernier, soit à M. Jean-Michel Laforge, syndic provisoire de ladite faillite, rue Romarin, n° 5, à Lyon.

ÉTUDE DE M<sup>o</sup> RAMBAUD, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n° 10.

A CÉDER.—Etablissement industriel, d'une exploitation facile et avantageuse, situé à Lyon. (1566)

Changement de Domicile.

Le 1<sup>er</sup> septembre prochain,

L'ÉTUDE DE M<sup>o</sup> DUGUEYT,

NOTAIRE,

Sera transférée au 1<sup>er</sup> étage des bâtiments du Palais Royal, à l'entrée de la rue du Plat. (1854)

ANNONCES DIVERSES.

(6715) A VENDRE pour cause de maladie. — Un fonds de mercerie et de bonneterie, situé montée de la Glacière, maison Mey, près de la place Croix-Paquet. On donnera des facilités pour les paiements. S'y adresser.

(6723) A VENDRE, pour cessation de commerce. — Un ancien fonds de mercerie et de bonneterie, situé dans un bon quartier. S'adresser, pour les renseignements, à MM. Siaux et Co, rue Tupin.

(6724) A VENDRE. — Fonds d'épicerie, situé dans un fort bon quartier de la ville de Lyon. S'y adresser, rue de la Barre, n° 21.

(8186) A VENDRE, ensemble ou séparément. — Un fonds de graveur sur métaux et en taille-douce, et trois chambres garnies, décorées et meublées à neuf, dans une des plus belles rues de Lyon.

S'adresser à M. Bionne, café des Tuileries, quai de l'Hôpital, à Lyon.

Le magasin de graveur a deux apprentis, l'un de trois ans et demi d'apprentissage, et l'autre de dix-huit mois; l'acquéreur pourrait profiter du restant d'apprentissage.

(6731) A VENDRE, PAR PARTIES DÉTACHÉES OU PAR CORPS DE DOMAINES, LA PROPRIÉTÉ DE BOURDELAND. De la contenance de 137 hectares 15 ares (soit 1,300 bicherées, mesure locale), Située sur les bords de la Saône, entre Anse et Villefranche.

Cette propriété, située sur les communes d'Anse, Bèligny, Limas et Pommier, est composée de plusieurs corps de bâtiments d'habitation et d'exploitation, de 42 hectares 20 ares (ou 400 bicherées de luzerne), 52 hectares 75 ares (soit 500 bicherées de pré), et environ 42 hectares 20 ares (soit 400 bicherées de terre labourable), le tout mesure de Villefranche.

Elle sera vendue le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 1839 et jours suivants, dans les bâtiments de la propriété.

Les lots seront faits au gré des acquéreurs.

S'adresser, pour traiter, à MM. Prosper et Eugène Bourcier, de Lyon, qui en sont propriétaires, et se rendront sur les lieux avant le jour indiqué pour la vente, ou à M. Bourget, l'un des fermiers de la propriété.

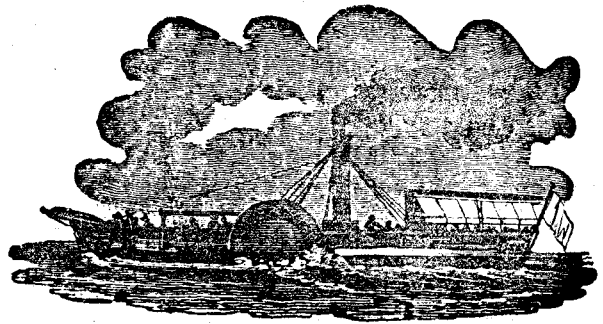
(6732) DÉCOUVERTE. L'auteur d'une découverte qui produira 100 p. 100 par mois, devant quitter prochainement Lyon, engage MM. les capitalistes à écrire franco à M. Auguste, poste restante, s'ils désirent faire l'acquisition de la méthode qui les mettra en mesure d'obtenir les mêmes résultats avec peu de capitaux.

(6730) On a perdu, dimanche 25 août, en partant du Grand-Théâtre, suivant la côte Saint-Sébastien, la grande rue de la Croix-Rousse, jusqu'à Caluire, une montre de femme en or, façonnée, couleur nuancée; le nom Lopine est écrit dans l'intérieur de la montre.

La personne qui l'aurait trouvée est priée de la rapporter rue du Gare, n° 2, au 1<sup>er</sup>. Il y aura une bonne récompense.

(5699) EAU PHÉNOMÉNALE Pour teindre les cheveux à la minute et en douze nuances. Le seul dépôt à Lyon est chez M. Bonnardet, marchand-quaincaillier, rue Saint-Dominique, 7, où l'on trouve également le LAIT D'ARABIE pour les teindre en toutes nuances et en peu de temps.

(8172) AVIS AUX VOYAGEURS.



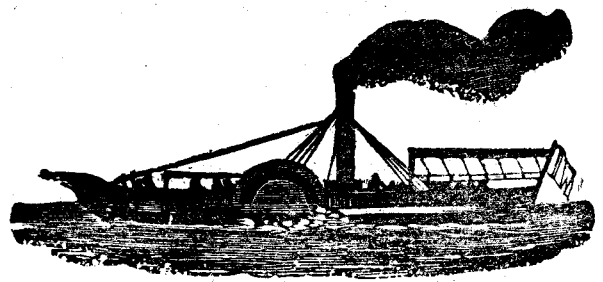
LE BATEAU A VAPEUR EN FER

L'INTRÉPIDE,

RECOMMANDABLE PAR LA CÉLÉRITÉ DE SA MARCHÉ, Fera le service de CHALON à LYON, pendant toute la durée des basses eaux, sans changer de bateau.

DÉPARTS.

En juillet, de CHALON à LYON, tous les jours pairs; En août, de CHALON à LYON, tous les jours impairs.



BATEAUX A VAPEUR

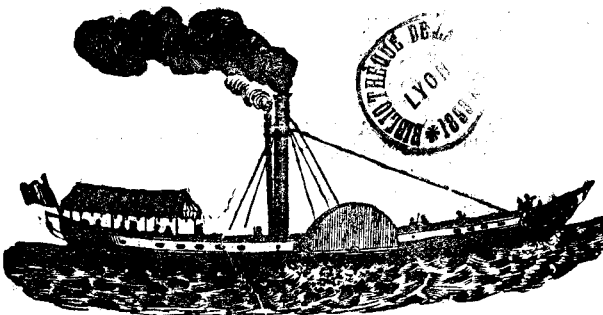
DU RHONE

SERVICE DE L'AIGLE.

Départs à cinq heures du matin.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la compagnie sont: quai de Retz, n° 45, de place de la Charité, hôtel de Provence. (203)



(204) COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES

BATEAUX A VAPEUR

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Départs tous les jours.

POUR MARSEILLE DIRECTEMENT.

Les dimanches, jeudis et samedis, à quatre heures du matin, du port de la Charité.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOUSSY, FILS, RUE FOULAILLEBIE, 19.